



RAPPEL DES REGLES D'UTILISATION GENERALES DES GROUPES DE RESEAUX SOCIAUX (What'sapp, Facebook, Instagram, ...)

1. Les groupes sur les RS **sont des groupes d'information**. Les messages qui y sont postés sont d'intérêt général.
2. L'adhérent intervenant sur un groupe garde en tête que les messages peuvent être **lus par tous les membres de ce groupe** ; il **évite les échanges et la transmission d'éléments personnels**.
3. L'intervenant sur un groupe s'assure que son message est bien destiné au groupe en question, et exclusivement au groupe en question. **Les sujets de discussion portent sur l'établissement concerné**.
4. **Les messages sont constructifs et précis**. Pour que l'intervention soit efficace, l'intervenant réfléchit en amont à la formulation de son post. Il concentre autant que possible son message pour éviter les posts successifs et répétés qui encombrent le fil de discussion et nuisent à la bonne réception d'informations importantes.
5. **Les échanges mesurés et modérés restent bienveillants, dans le respect des personnes et des établissements**.